# Juan-les-Pins (06). poignardée en plein cœur et sauvée par sa prothèse

22/05/2013 à 18h42

**Poursuivi pour violences aggravées, le gérant d'une pizzeria de Juan-les-Pins a été condamné à 7 ans de prison par le tribunal de Grasse.**

Zouheir Mekideche et Dorine vivent ensemble depuis 10 ans, mais depuis quelques semaines le couple bat de l'aile.

Ce 17 février 2012, ils dînent en famille à Juan-les-Pins à la pizzeria de Zouheir. Pour un motif futile – Dorine envisage de partir à Londres avec une amie célibataire – Zouheir disjoncte. Il lui arrache le téléphone de l'oreille et éclate l'appareil contre le mur. En réaction, la jeune femme attrape ses couverts. Zouheir lui tord le poignet gauche, celui qui tient le couteau à steak. La lame vient s'enfoncer jusqu'à la garde dans sa poitrine, au niveau du sein gauche.

> *« C'était involontaire. J'ai voulu lui enlever le couteau des mains et elle, elle s'y accrochait», indique le prévenu à la silhouette athlétique.*

« Et les coups de pieds dans la face, c'est également involontaire ? » demande le président Marc Joando.« Elle a eu la mâchoire fracturée trois fois et la marque d'un talon sur la joue».

> *« Je lui ai mis un coup de genou pour la faire tomber, pas de coups de pieds. Pour la marque, le médecin s'est trompé », se défend Zouheir.*

**La scène s'est déroulée devant les yeux des enfants âgés de 3**

**et 6 ans**. « La victime est une miraculée. Si elle n'avait pas porté de soutien-gorge rembourré et une prothèse mammaire, elle serait morte », rappelle la vice-procureure Gwenaëlle Ledoigt.

Dorine avait déjà été blessée par son compagnon. **Lors d'une précédente dispute, il lui avait enfoncé un stylo dans le cou**.

> *À l'hôpital, amis et employés de Zouheir défilent au chevet de Dorine, lui suggérant de retirer sa plainte ou de tempérer ses déclarations. Mais la jeune femme tient bon.*

Elle décide néanmoins de ne pas se constituer partie civile ni de réclamer de dommages et intérêts. « Je ne suis pas là pour l'enfoncer. Ni pour lui enlever ses droits de père », expose la jeune maman de 29 ans, agent immobilier.

« Elle adopte une attitude de résilience et de pardon, ce qui est très honorable. Elle veut aller de l'avant pour se reconstruire. Mais lui n'a pas évolué. Il n'exprime aucun regret et continue à dire qu'elle ment », analyse la procureure qui demande 7 ans de prison. […]

Nice Matin
(Merci à Antibarbare)